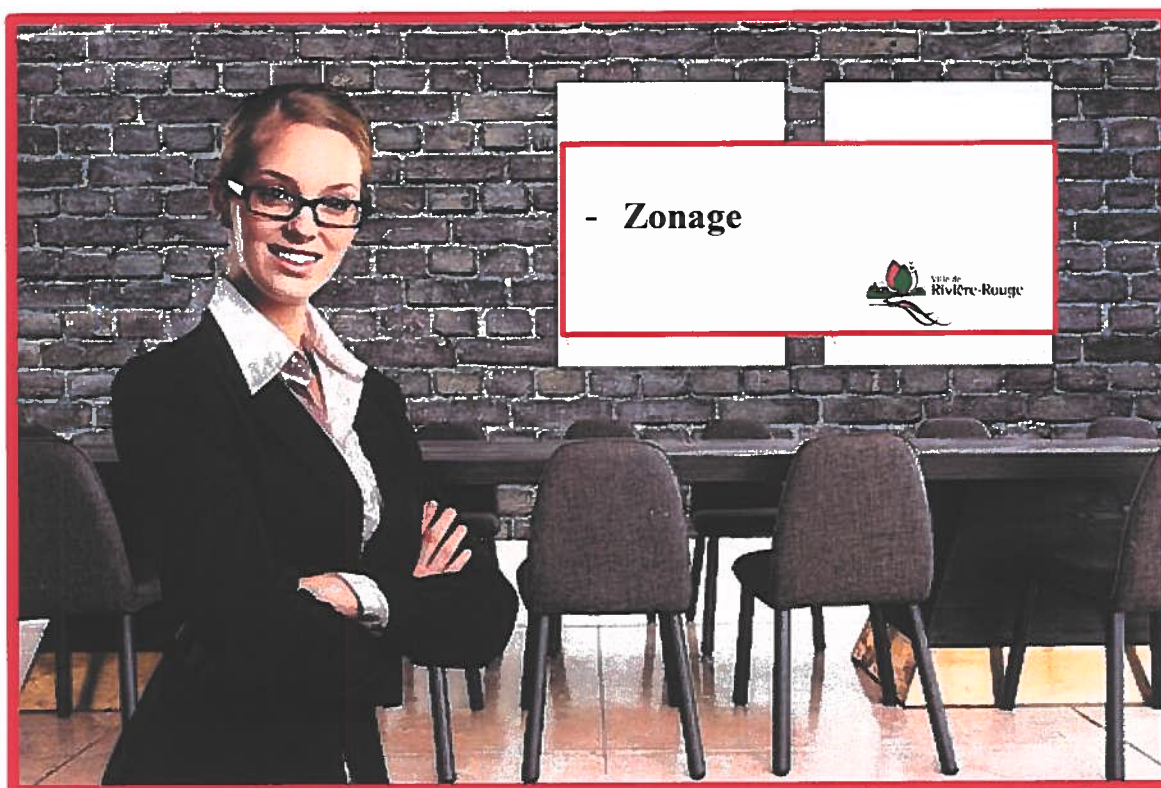




CONSULTATION PUBLIQUE

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Mercredi 24 mai 2023



AVIS PUBLIC

*Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement numéro 2023-465
modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage.*

CONSULTATION PUBLIQUE

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Mercredi 24 mai 2023

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement numéro 2023-465 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - 1.1 **Le premier projet de Règlement numéro 2023-465** modifiant le règlement numéro 182 relatif au **ZONAGE**. Ce règlement modificateur a pour objet :
 - **d'apporter certaines modifications aux dispositions relatives aux normes spéciales** s'appliquant aux activités extractives.
2. **Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 24 mai 2023 à compter de 19 h** dans la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) située au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge. Au cours de cette assemblée présidée par le maire, le premier projet de Règlement numéro **2023-465** sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Veuillez noter qu'à la suite de l'adoption du premier projet, nous ne pouvons faire aucun ajout au projet de règlement. Nous pouvons seulement (entre le premier et le second projet) faire des modifications aux textes déjà écrits ou procéder au retrait de certains énoncés (ex. : retirer la modification d'une zone).
4. Ce premier projet de règlement peut être consulté les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi, et de 9 h à 12 h le vendredi au bureau du Service urbanisme, environnement et développement économique de la Ville, situé au 259, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge et sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : **riviere-rouge.ca** sous les onglets suivants : **Réglementation et permis / Réglementation d'urbanisme / Modification réglementaire 2023**.
5. Le premier projet de Règlement numéro **2023-465** relatif au zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec la directrice du Service urbanisme, environnement et développement économique, Mme Carine Lachapelle, au 819 275-3202 poste 422, ou par courriel : carine.lachapelle@riviere-rouge.ca

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 10^e JOUR DE MAI 2023



Catherine Denis-Sarrazin
Greffière